

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## 26 mai 2020

**Présents :** Mr RENARD Guillaume (Maire), Mme LALOUETTE Claudine (1<sup>ère</sup> adjointe), Mr ROGER Patrick (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme LANGLET Elisabeth (3<sup>ème</sup> adjointe), et Mrs BAKÉTOU Thierry, COGNEIN Pierre-Bernard, HAUROGNÉ Ludovic, LESELLIER Franck, TARDIVON Christophe, VILLEZ Laurent et Mmes AUBERT Claire, DÉGREMONT Carole, IGER Odile, LEVAVASSEUR Florence, OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne,

**Secrétaire de Séance :** Mr LESELLIER Franck

**Ordre du Jour :**

- **Installation du Conseil municipal,**
- **Charte de l'élu local,**
- **Election du Maire,**
- **Détermination du nombre d'adjoints au maire,**
- **Election des adjoints,**
- **Composition des commissions,**
- **Attributions délégation du Maire,**
- **Informations et questions diverses :**
  - **Suppression d'un poste administratif,**
  - **Renouvellement de contrat.**

### Installation des Conseillers Municipaux :

La séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur MAILLARD Antoine, Maire sortant, qui a déclaré les 15 membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mr LESELLIER Franck a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art; L.212-15 du CGCT).

### Charte de l'élu local :

La lecture de la charte de l'élu local a été faite par Mr Le Maire sortant, Antoine MAILLARD.

### Election du Maire :

#### **Présidence de l'Assemblée**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Mr Patrick ROGER a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 15 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire, il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins :  
-Mr ROGER Patrick  
-Mme LALOUETTE Claudine

#### **Déroulement de chaque tour de scrutin :**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### Résultat du premier tour de scrutin

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du Code Electoral) .....	0
• Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	1
• Nombre de suffrages exprimés.....	14
• Majorité absolue.....	8

Nom et Prénom des candidats	Nombre de Suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
Mr RENARD Guillaume	14	quatorze

### Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur RENARD Guillaume a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### Détermination du nombre d'adjoints au maire :

Sous la présidence de Monsieur **RENARD Guillaume** élu Maire en application de l'article L.2122-17 du CGCT), le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art2122-4, L2122-7 et L.2122-7-1 DU CGCT).

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer d'un adjoint au minimum et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à **trois** le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

### Election du premier adjoint :

#### Résultat du premier tour de scrutin

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	15
• Nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L 66 du code Electoral) .....	0
• Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages exprimés.....	15
• Majorité absolue.....	8

Nom et Prénom des candidats	Nombre de Suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
LALOUETTE Claudine	15	quinze

### Proclamation de l'élection du premier adjoint

Madame LALOUETTE Claudine a été proclamée **première adjointe** et immédiatement installée.

#### Election du deuxième adjoint :

##### Résultat du premier tour de scrutin

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L 66 du Code Electoral).....	0
• Nombre de suffrages blancs (art.L. 65 du code électoral)	2
• Nombre de suffrages exprimés.....	13
• Majorité absolue.....	8

#### Nom et Prénom des candidats

#### Nombre de Suffrages obtenus

##### en chiffres

##### en toutes lettres

Mr ROGER Patrick

13

treize

### Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur ROGER Patrick a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

#### Election du troisième adjoint :

##### Résultat du premier tour de scrutin

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code Electoral).....	0
• Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages exprimés.....	15
• Majorité absolue.....	8

#### Nom et Prénom des candidats

#### Nombre de Suffrages obtenus

##### en chiffres

##### en toutes lettres

Mme LANGLET Elisabeth

12

douze

Mr TARDIVON Christophe

3

trois

### Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Madame LANGLET Elisabeth a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

### Clôture du procès verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vingt-six mai à vingt et une heure trente-cinq minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le Conseiller Municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

## Attributions du Maire

- **Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** que le Maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.
- **Considérant** qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter

### **Article 1er -**

Monsieur le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au Nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme

précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

**20°** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;

**21°** D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme ;

**22°** D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

**Article 2 -**

Conformément à l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

**Article 3 -**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Désignation des membres titulaires et suppléants au Syndicat d'Eau Potable SIAEPAP**

**Titulaires :** - Claudine LALOUETTE  
170 rue des Marronniers  
76520 Fresne le Plan

- Pierre-Bernard COGNEIN  
296 rue des Prairies  
76520 Fresne le plan

**Suppléants :** - Guillaume RENARD  
3 bis le clos Champêtre  
76520 Fresne le Plan

- Franck LESELLIER  
1237 route de Martainville  
76520 Fresne le Plan

**Désignation des membres titulaire et suppléant au Syndicat Départemental d'Electricité S.D.E.**

**Titulaire :** - Patrick ROGER  
134, rue des Trois Cornets  
76520 Fresne le Plan

**Suppléant :** - Christophe TARDIVON  
820, rue du Val Ramier  
76520 Fresne le Plan

## **Désignation des membres titulaires et suppléants au Syndicat Rural d'Assainissement du Plateau SRAP**

**Titulaires :** - Claudine LALOUETTE  
170 rue des Marronniers  
76520 Fresne le Plan

- Laurent VILLEZ  
121 rue des Pérais  
76520 Fresne le Plan

**Suppléants :** - Claire AUBERT  
200 rue des Prairies  
76520 Fresne le Plan

- Thierry BAKETOU  
940, rue du Val Ramier  
76520 Fresne le Plan

## **Désignation des membres titulaires et suppléants au S.I.V.O.M. de Fresne, Mesnil-Raoul, Montmain :**

**Titulaires :** - Guillaume RENARD  
3 bis le clos Champêtre  
76520 Fresne le Plan

- Patrick ROGER  
134 rue des 3 cornets  
76520 Fresne le Plan

- Florence LEVAVASSEUR  
1835 route de Lyons  
76520 Fresne le Plan

- Franck LESELLIER  
1237 route de Martainville  
76520 Fresne le Plan

**Suppléant :** - Thierry BAKETOU  
940rue du Val Ramier  
76520 Fresne le Plan

## **Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.**

- Guillaume RENARD (Maire)  
3 bis le clos Champêtre  
76520 Fresne le Plan

## **Commissions municipales**

Voir le tableau ci-joint.

## Informations et questions diverses :

### - Suppression d'un poste administratif,

Mr Le Maire rappelle la démission en date du 1er février 2020 pour son départ en retraite de Mme LANGLET Elisabeth le 13 mars dernier. Vu la crise sanitaire, le conseil municipal n'a pas pu valider la suppression de son poste administratif à ce moment-là. De ce fait, Mr Le Maire demande au Conseil municipal leur accord.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'EMETTRE à l'unanimité, un avis favorable**, pour la suppression de son poste administratif.

### - Renouvellement de contrat.

Le CDD de Mme CIAN Virginie s'est fini le 31 mars dernier et suite aux dispositions prises par la crise sanitaire, son renouvellement de contrat a été fait en urgence par le Maire sortant, Mr Antoine MAILLARD. Mme CIAN Virginie a été mise en stage pour une durée d'un an en tant qu'adjoint administratif en catégorie C en temps non-complet, 20h par semaine.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

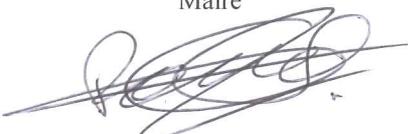
- **D'EMETTRE à l'unanimité, un avis favorable**, pour le renouvellement de son contrat de travail de mise en stage.

Mr le maire propose la date du vendredi 12 juin pour se réunir en conseil municipal afin de :

- Voter le budget,
- Organiser le CCAS et la commission Impôt,
- Délibérer sur les diverses taxes,
- Accorder les 2 remboursements d'acomptes de la salle polyvalente suite aux COVID-19,
- Détermination des indemnités des élus,
- Informations et questions diverses.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35**

Guillaume RENARD  
Maire



Elisabeth LANGLET  
3<sup>ème</sup> Maire Adjointe



Pierre-Bernard COGNEIN



Odile IGER



Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE



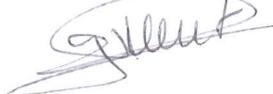
Claudine LALOUETTE  
1<sup>er</sup> Maire-adjointe



Claire AUBERT



Carole DEGREMONT



Franck LESELLIER



Christophe TARDIVON



Patrick ROGER  
2<sup>ème</sup> Maire-adjoint



Thierry BAKETOU



Ludovic HAUROGNÉ



Florence LEVAVASSEUR



Laurent VILLEZ



<b>COMMISSIONS 2020/2026</b>			
	<b>NB Requis</b>	<b>Maire / Adjoints</b>	<b>Personnes</b>
<b>FINANCES</b>	4 à 5	Claudine	Laurent - Elisabeth - Odile - Ludovic
<b>TRAVAUX</b>	4 à 5	Patrick	Laurent - Florence - Carole - Christophe - Aurélie Anne
<b>URBANISME - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - AGRICULTURE</b>	7 à 8	Patrick	Laurent - Odile - Florence - Carole - Franck - Christophe - Thierry
<b>COMMUNICATION</b>	3 à 4	Guillaume/Elisabeth	Pierre-Bernard - Florence - Ludovic
<b>FLEURISSEMENT - CIMETIERE</b>	3 à 4	Claudine	Claire - Elisabeth - Carole - Christophe
<b>FETES - CEREMONIES</b>	4 à 5	Claudine	Claire - Elisabeth - Carole - Aurélie Anne - Franck
<b>DELEGATIONS COMMUNALES 2020/2026</b>			
<b>AFFAIRES SCOLAIRES (Sivom)</b>	4T + 1S		Guillaume - Patrick - Florence - Franck - S: Thierry
<b>INTER-COMMUNALITE</b>	1		Guillaume
<b>SYNDICAT D'EAU</b>	2T + 2S		Claudine - Pierre-Bernard - S: Guillaume et Franck
<b>SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT</b>	2T + 2S		Claudine - Laurent - S: Claire et Thierry
<b>SYNDICAT DEPARTEMENTAL ELECTRIQUE</b>	1T + 1S		Patrick - S: Christophe
<b>EUROPE INTER ECHANGES</b>	1T + 1S		Pierre-Bernard - S: Florence
<b>MISSION LOCALE 16/25</b>	1 DELEGUE		Florence
<b>AFFAIRES MILITAIRES</b>	1 DELEGUE		Guillaume